

Adresse du tribunal criminel de la Nièvre, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

#### Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal criminel de la Nièvre, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial au II (26 mai au 18 juin 1794) p. 237;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1976\_num\_91\_1\_13862\_t1\_0237\_0000\_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022



Sont seuls dignes de notre amour. Liberté! Liberté! Tu sçais triompher des [despotes:

Agens de Pitt! Courez tous lâchement les [servir!

Ce n'est qu'aux braves Sans-Culottes Que nous brulons de nous unir! 4 (Les Mères de Famille)

Après avoir purgé la terre Des satellites des tyrans : Un fils revenu chez son père Sera l'appui de ses vieux ans. Liberté! Liberté! Tu fais triompher la nature! Heureux enfant! Dans les bras de ton père [adoré

Ton âme généreuse et pure Luy rendra ce devoir sacré.

### 5 (Tous les Citoyens ensemble)

Rassembles sur cette Montagne Au bruit éclatant de l'airain, Nous chantons la vertu, compagne D'un peuple auguste et souverain. Liberté! Liberté! Pendant cette fête civique Vos chants guerriers perceront jusqu'aux [voûtes du ciel!

En célébrant la République Rendons hommage à l'Eternel! (1).

# 45

On expose l'action courageuse du citoyen Vivien, maréchal à Bernay, qui a sauvé la vie au jeune citoyen Serant, qui alloit se noyer sans le secours de Vivien, qui s'est jeté tout

habillé dans la rivière pour le sauver. Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

## 46

Le tribunal criminel du département de la Nièvre écrit à la Convention pour lui faire part de l'indignation où l'a jeté la nouvelle de l'attentat commis sur les personnes de deux représentans du peuple. Les membres de ce tribunal jurent d'être inviolablement attachés à la Convention nationale, et vouent à l'exécration de tous les siècles les tyrans et les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[s.l. n.d.] (4).

## « Représentans du peuple,

Un nouvel attentat vient d'être essuyé. Collot d'Herbois, ce vertueux montagnard de la Convention a failli être assassiné. Robespierre devait aussi tomber sous les coups du même assassin; heureusement que ni l'un ni l'autre

(1) D XXXVIII - 5 (Moline), (hymnes et original

du p.v.).
(2) P.V., XXXVIII, 287. Bin, 15 prair.; J. Mont., 38. (3) P.V., XXXVIII, 288. Bin, 15 prair. (supplt).

(4) C 305, pl. 1146, p. 11.

n'ont péri. Nous nous en réjouissons et nous félicitons la Convention nationale des mesures actives qu'elle a prises pour traduire sur le champ au tribunal révolutionnaire le scélérat Lamiral.

Le tribunal criminel du département de la Nièvre, assure la Convention nationale qu'il ne cessera de surveiller les ennemis de la liberté; il y a quelque temps que deux de ces monstres, ex-prêtres lui furent renvoyés par le montagnard Pointe pour être jugés révolutionnairement; la hache nationale en a fait justice.

Le même tribunal jure de nouveau d'être inviolablement attaché à la Convention nationale, d'exécuter et faire exécuter ses lois ainsi que les décisions de ses comités de salut public et de sûreté générale.

Et voue la mort à tous les tyrans et aux

conspirateurs.

Vive la République! Vive la Montagne!» GRILLIER (présid.), PASSOT, DUHAUMONT, DURAND, PIVEANT (greffier).

## 47

Les membres de la société populaire de Josselin (1) écrivent à la Convention et la prient de purger le territoire de la République des aristocrates qui en salissent le sol dans le château de cette commune, en les faisant juger. Envoyez cette exécrable cargaison à Madagascar; la terre des hommes libres ne doit pas être souillée par la présence des esclaves. Continuez vos glorieux travaux, et comptez sur notre dévouement; nos cœurs, nos bras, tout est à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Josselin, 4 prair. II] (3).

#### « Républicains représentans,

Purgez le territoire de la République de tous ses ennemis intérieurs. Le château de cette commune est rempli de détenus. Il sert d'entrepôt à la marchandise aristocratique et fanatique.

Délivrez nous de ces monstres. Faites les promptement juger. Envoyez cette exécrable cargaison de gens suspects à Madagascar.

La terre des hommes libres ne doit pas être souillée par la présence des esclaves. Continuez vos glorieux travaux et comptez sur notre dévouement. Nos cœurs, nos bras, tout est à la patrie. Salut en la République! » CHAMPEAUX (présid.), HOUDBINE [et 1 page de

signatures illisibles].

## 48

Le conseil-général de la commune d'Orléans (4) rend grâces au génie tutélaire de la France, qui a sauvé deux représentans. C'est donc

(4) Loiret.

<sup>(1)</sup> Morbihan. (1) Morbinan. (2) P.V., XXXVIII, 288. Bin, 15 prair. (supplit); J. Sablier, no 1356. (3) C 306, pl. 1159, p. 21.